

FNSNF

FONDS NATIONAL SUISSE
SCHWEIZERISCHER NATIONALFONDS
FONDO NAZIONALE SVIZZERO
SWISS NATIONAL SCIENCE FOUNDATION



VERSION DU
31.01.2014

FUI
food urbanism
initiative
lausanne

2014

**RÉSUMÉ DES RÉSULTATS ET DES RECOMMANDATIONS
AUX PARTIES PRENANTES**

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS ET DES RECOMMANDATIONS AUX PARTIES PRENANTES

La ville doit se reconstruire sur elle-même par une densification qualifiée:

- une population plus nombreuse,
- une demande explicite d'espaces publics et de nature en ville,
- des besoins alimentaires croissants,

tout ceci sur un même territoire.

Les espaces urbains sont de plus en plus sollicités pour la qualité de vie en société.

En faveur d'une meilleure réciprocité entre territoire agricole, productif et nourricier, et territoire urbain, consommateur et "bétonneur", que peut faire la ville pour contribuer à une plus grande fertilité d'accueil, d'espaces et de pratiques?

Afin de répondre à la diversité des envies et besoins du citoyen il faut diversifier les possibilités d'utilisation de l'espace libre. Celles-ci évoluent avec le temps et les générations, et les pratiques émergentes d'agriculture urbaine peuvent aujourd'hui venir compléter la palette d'usages traditionnels. Si ces pratiques sont bien intégrées d'un point de vue spatial et bien gérées du point de vue économique et social elles peuvent contribuer à la qualité de vie en ville.

Le fait de cultiver en ville peut avoir un intérêt pédagogique ou économique, peut créer du lien social, peut contribuer au développement personnel, peut offrir des services environnementaux, et / ou des services paysagers.

RECOMMANDATIONS AU POLITIQUE:

D'un point de vue politique, les autorités locales peuvent être intéressées par la contribution de la production alimentaire en ville à la qualité de vie et au développement durable. Il s'agit de rendre la ville plus aimable, plus vivante, plus sociable, plus attachante, plus belle, plus intéressante; il s'agit de **rendre la ville fertile**.

Une politique d'urbanisme nourricier intègre le potentiel fertile de l'espace urbanisé et de ses abords, ainsi que les besoins fondamentaux de la population (santé, alimentation, cadre de vie), dans les processus décisionnels, administratifs, participatifs et conceptuels en faveur d'une nouvelle qualité urbaine. Elle se met en place par souci de bienveillance, car d'ici peu les trois quarts de la population suisse habitera l'espace urbanisé; l'alimentation, l'activité physique et la qualité du cadre de vie sont fondamentales à la santé et au bien-être de cette population urbaine. Une telle politique peut également répondre à une demande citoyenne, exprimée soit par le biais d'un processus politique traditionnel: motion, initiative, etc, soit par le biais de demandes de soutien à des initiatives citoyennes.

Une politique d'urbanisme nourricier peut se mettre en oeuvre aux trois échelles politiques suisses: fédérale, cantonale et communale, ainsi qu'aux échelles de collaboration et coordination entre entités politiques: les régions et les agglomérations.

A l'échelle fédérale les enjeux de politique alimentaire ou urbaine sont abordés de manière sectorielle par trois différents offices fédéraux qui dépendent de départements distincts: Le département fédéral de l'intérieur (DFI) avec l'office fédéral de la santé publique (OFSP), le département de l'économie, la formation et la recherche (DEFR) avec l'office fédéral d'agriculture (OFAG), et le département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) avec l'office fédéral du développement territorial (ARE).

L'OFSP vise à promouvoir une bonne hygiène de vie et à renforcer la prévention, ce qui passe par une alimentation saine et une activité physique équilibrée.

L'OFAG veille à la sécurité de l'approvisionnement, l'entretien du paysage cultivé, la conservation des ressources naturelles, l'occupation décentralisée du territoire et l'encouragement des modes de production particulièrement en accord avec la nature, éco-compatibles et respectueux de la vie animale (Art. 104 Cst). La politique agricole 2014-2017 vise à soutenir les prestations d'intérêt public de l'agriculture, parmi lesquelles un nouveau type de paiement direct est proposé: les contributions à la qualité du paysage (CQP). Il s'agit d'une reconnaissance de la valeur et de la qualité du paysage, cultivé par les agriculteurs en milieu rural. Cette qualité du paysage cultivé, par analogie et à une autre échelle, a tout autant de valeur

en milieu urbanisé car elle y est d'autant plus raréfiée: "l'envie de campagne" du citadin y est accentuée.

L'ARE veille à ce que la population puisse habiter, travailler et se déplacer dans le territoire, et à ce que les terres agricoles nécessaires à un approvisionnement minimal soient préservées (SDA).

Ces trois offices sont concernés, de plus ou moins prêt, par les problématiques et les recommandations soulevées dans FUI. Au stade actuel, la politique fédérale des agglomérations et les Projets-modèles offrent une excellente opportunité pour tester et soutenir une politique d'urbanisme nourricier. Par ailleurs, vu le nombre de domaines impliqués (affectation, environnement, eau, produits de traitements, sols, hygiène, etc) et l'absence de cadre juridique spécifique aux pratiques d'agriculture urbaine, une plateforme nationale de coordination et d'échange pourrait servir de soutien, notamment en ce qui concerne les aspects légaux et / ou réglementaires.

Finalement, des réflexions thématiques peuvent être lancées et coordonnées à l'échelle fédérale portant sur des enjeux communs au territoire suisse et propres à divers secteurs d'activité, en rassemblant les représentants correspondants. En guise d'exemple, les enjeux horticoles et urbanistiques suivants pourraient être conjugués afin de rechercher des solutions communes:

- les possibilités d'implantation de serres sont fortement limitées en territoire agricole afin d'y défendre les activités dépendantes du sol,
- les serres sont des constructions de grandes dimensions, générant une circulation importante, avec un bassin de consommateurs principalement urbains,
- les zones d'activités en milieu urbanisé sont appelées à évoluer vers une meilleure économie du sol, une écologie industrielle et une plus grande diversité d'activités.

Pistes à explorer en impliquant l'ASPAN (Association Suisse pour la Planification et l'Aménagement National) et l'UMS (Union Maraîchère Suisse):

- encourager les projets d'intégration de serres en toitures en zone d'activité urbaine ou périurbaine et ainsi soulager la pression sur les zones agricoles,

- mettre en place des mesures d'accompagnement et d'incitation pour les horticulteurs et les porteurs de projets d'activités, prêts à travailler ensemble.

La mise en place d'un groupe de travail interdisciplinaire sur cette thématique pourrait faire partie d'une réflexion pilote permettant aux acteurs de l'aménagement du territoire, de la production maraîchère et des secteurs secondaires et tertiaires de collaborer en faveur de solutions novatrices et de pointe, caractéristiques du dynamisme suisse.

RECOMMANDATIONS AU POLITIQUE ET AU TECHNIQUE:

L'adoption d'une politique d'urbanisme nourricier permet de prendre en compte plusieurs besoins fondamentaux de la population citadine :

- sa santé, alimentation et activité physique,
- sa sociabilité, échanges et partages,
- son cadre de vie, espaces publics et partagés,
- son identification aux lieux, attache à la terre et à son quartier.

Les élus bienveillants, leurs administrations et partenaires, à toutes les échelles, sont en mesure de s'en préoccuper.

L'échelle cantonale, par le biais de l'intégration de l'espace urbanisé dans son territoire rural, est pertinente pour l'intégration d'une politique d'urbanisme nourricier dans le Plan directeur cantonal. La collaboration et la coordination entre services cantonaux est fondamentale dans cette optique. L'intérêt politique des gouvernements cantonaux varie en fonction de la composition du territoire (plus ou moins urbanisé) et des priorités d'enjeux politiques.

Les échelles régionale et d'agglomération, quant à elles, sont les mieux adaptées pour la mise en oeuvre d'une telle politique, vu leurs dynamiques territoriales, et pourtant elles ne sont actuellement pas dotées de représentation politique propre, ni de pouvoir décisionnel. L'échelle communale ou de la ville est la plus sollicitée car directement confrontée aux besoins et demandes de la population citadine.

Le projet Foodlinks, mené par l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), vise à rapprocher la recherche, la politique et la pratique dans les domaines

de consommation et production alimentaire durable. Dans le cadre de ce projet, un guide intitulé "Urban Strategies, The Rough Guide to sustainable food systems" a été émis, mettant l'accent sur l'aspect participatif de ce genre de démarche.

Afin de mettre en oeuvre une politique d'urbanisme nourricier les collectivités peuvent:

- Réunir une commission politique interdisciplinaire chargée de veiller à l'intégration des enjeux et à la réunion des compétences nécessaires pour une approche systémique.
- Favoriser une approche technique transversale mettant en dialogue les différents services de l'administration et faisant appel à des expertises externes si nécessaire.
- Développer des partenariats public / privé en réunissant les acteurs et parties prenantes concernés (exemple: contrat de quartier).
- Intégrer l'urbanisme nourricier aux enjeux du développement urbain durable (Agendas 21 et programme d'actions thématiques).
- Adopter dans l'administration et les institutions publiques une politique de consommation locale exemplaire.
- Tirer parti des synergies entre agriculture urbaine et autres thématiques (activité physique, nature en ville, gestion de l'eau, gestion des déchets, densification...).
- Etablir un plan directeur des espaces cultivés urbains (diagnostic des pratiques et modes de gestion, objectifs et mesures).
- Introduire la thématique dans les cahiers des charges des planifications et études d'aménagement urbain : élargir la palette d'usages de l'espace libre pour y inclure l'agriculture urbaine.
- Coordonner et accompagner les projets émanant d'initiatives citoyennes selon les besoins et capacités des parties prenantes (associative, entrepreneuriale...).

RECOMMANDATIONS AUX PROFESSIONNELS

Plusieurs domaines professionnels sont représentés dans FUI: l'architecture du paysage, l'urbanisme, la

planification, l'architecture, l'agronomie, la géographie et l'enseignement pour en nommer quelques uns. La première recommandation, applicable à toutes ces pratiques, consiste à continuer la recherche de terrain d'entente et de moyens par lesquels chaque domaine peut contribuer à informer les autres: comprendre les jargons respectifs, respecter les méthodologies différentes, contribuer au débat de manière constructive, trouver l'initiative appropriée à chaque domaine qui pourrait être pertinente pour les autres.

Pour ce qui concerne les domaines de la planification, l'urbanisme et l'architecture du paysage, qui sont principalement concernés par la spatialisation de la qualité urbaine, voici quelques recommandations spécifiques:

- Considérer le rôle de l'agriculture urbaine comme facteur de performance urbaine et environnementale.
- Intégrer une multiplicité d'usages (y compris l'agriculture) dans la ville en voie de densification afin d'enrichir, diversifier et tirer parti des prestations spatiales, environnementales et sociales de l'espace ouvert.
- Eviter le gaspillage d'espace et de nourriture: trouver les moyens de tirer parti d'espaces sous-utilisés et sensibiliser quant au gaspillage alimentaire et à la valeur d'une alimentation saine de proximité.

RECOMMANDATIONS AUX PORTEURS DE PROJETS

Pour affiner la faisabilité socio-économique de la production alimentaire en ville, il est nécessaire d'évaluer des projets c'est à dire une combinaison d'au moins trois éléments : des cultivateurs, un site et une entité de production. Les personnes qui montent le projet, prennent les risques et investissent sont les porteurs de projets. Il s'agit souvent d'un type ou d'une combinaison de cultivateurs : des amateurs travaillant de manière individuelle ou collective, des professionnels dans le cadre de projets privés/entrepreneuriaux ou des professionnels dans le cadre de projets institutionnels. Les points clés de la faisabilité du point de vue socioéconomique décrits dans le cadre de cette recherche sont les suivants : la prise en compte des usages préalables du site, les compétences des

porteurs de projet et des cultivateurs, les partenariats avec l'extérieur, l'organisation interne, le positionnement sur le marché, les coûts de montage du projet, la rémunération du travail, la prise en charge des coûts de structure (installations et équipements, terrains et bâtiments) et la prise en charge des coûts de fonctionnement (semences, petit matériel et autres intrants). Le poids de ces différents facteurs varie fortement en fonction des projets. Quatre grands types de projet ont pu être identifiés :

- Des projets individuels d'amateurs. Dans ces projets, les cultivateurs sont du type amateur et les entités de production sont des balcons ou des pots, des jardins privés, des jardins familiaux ou plantages.
- Des projets collectifs d'amateurs. Dans ces projets, les cultivateurs sont des amateurs impliqués dans un projet collectif. Dans certains cas, il existe une collaboration avec des professionnels et des cultivateurs apprenants sont intégrés. Les entités de production peuvent être par exemple des jardins collectifs, des plantages ou des jardins familiaux.
- Des projets de professionnels de type entrepreneurial. Dans ces projets, le cultivateur cherche à être rémunéré pour son travail (indépendant agricole, salarié de structure collective, entrepreneur urbain). Les entités de production concernées sont celles de type professionnel (ex : ferme urbaine, etc.). Une collaboration avec des cultivateurs amateurs ou des apprenants est possible.
- Des projets de types institutionnels. Dans ces projets, le cultivateur est salarié. Les buts et objectifs du projet sont fixés au sein d'une institution (service d'entretien des espaces verts, école, association active dans l'insertion). Des collaborations sont possibles avec des cultivateurs apprenants ou des amateurs. Les entités de production concernées sont de type professionnel ou collectif (jardin d'école, jardin d'entreprise, potager urbain à composante sociale, etc.).

Pour tous les projets, trouver un terrain est une des principales difficultés. Pour les projets individuels d'amateurs, l'acceptabilité des coûts est le critère déterminant. Pour les projets collectifs d'amateurs, la

faisabilité est plus complexe et l'acceptabilité des coûts reste un aspect important. Les liens avec les habitants non directement impliqués, et les partenariats avec les autorités locales sont décisifs car ces derniers rendent le projet acceptable et ils peuvent faire reconnaître les prestations d'intérêt général du projet (exemple : potager urbain). Une partie des coûts liés au lancement du projet (démarche participative, mise en place technique) peut ainsi être financée par des fondations, des programmes de politiques publiques ou partiellement soutenus par des communes ou des régions. La capacité à gérer la dimension collective est décisive.

Pour les projets professionnels de type entrepreneurial, la faisabilité est plus complexe et nécessite une étude approfondie et, souvent, l'élaboration d'un business plan. La combinaison d'activités de production avec d'autres activités rémunératrices (vente directe, restauration, prestation de service, etc.) est souvent nécessaire pour assurer la rentabilité. Il en résulte une complexité en termes d'organisation, de partenariats nécessitant un cumul de compétences. Les projets de types institutionnels peuvent aussi être complexes, mais ne sont pas toujours confrontés aux mêmes contraintes économiques. Le projet s'insère dans l'institution, des coûts sont partagés entre différentes activités internes et les terrains peuvent parfois être déjà à disposition de l'institution. L'acceptabilité du projet au sein de l'institution est un facteur clé.

De par la composante multi-fonctionnelle du fait de cultiver en ville et du caractère public ou semi-public (en termes d'accès) d'une part importante des espaces cultivés en ville, les autorités locales et la société civile peuvent fortement freiner ou encourager ces projets. De par la difficulté à trouver un terrain, les propriétaires jouent également un rôle déterminant. Il semblerait ainsi que la production alimentaire en ville fasse l'objet d'une gouvernance différente de celle de l'agriculture fortement marquée par le métier d'agriculteur et la politique agricole suisse. Cette gouvernance semble être émergente, composite et hétéroclite et les autorités locales (commune ou agglomération), les associations et les propriétaires y jouent un rôle prépondérant.

Promouvoir les projets de mise en culture en ville peut être attrayant pour les villes, communes et agglomérations car ces projets ont des potentiels intéressants en termes de qualité de vie et de développement durable. Lorsque ces

projets peuvent s'implanter dans des espaces privés, résiduels ou sous-utilisés, ils n'entrent pas en concurrence avec d'autres intérêts publics. S'ils ont une emprise sur des espaces publics il s'agit de trouver un équilibre optimal entre les divers usages de ces espaces convoités à des fins multiples. En effet la mise en culture d'espace public pose la question de son appropriation par des cultivateurs au possible détriment d'autres usagers. Ceci est cependant analogue à la question de l'appropriation d'espaces publics par des groupes d'intérêt spécifique (jardins botaniques, skate parc, terrains de sports, etc.) et c'est donc la notion même de l'intérêt collectif qui est en jeu. Trouver un équilibre adéquat entre divers usages de l'espace public, y compris la mise en culture, est un défi en terme de développement urbain. Les autorités locales ont un rôle prépondérant en termes de prise en compte d'intérêts et peuvent influencer l'émergence de projets au travers de soutiens directs (financement, mise à disposition de terrain, appui au montage de projet) ou au travers des démarches de planification (plan de quartier, règlements communaux).

Du point de vue des propriétaires, la mise à disposition de surfaces pour la mise en culture peut alléger une charge d'entretien, mais peut également entrer en concurrence avec d'autres usages possibles. Sur les toits, il peut s'agir de réaliser un logement supplémentaire, d'installer des panneaux solaires, de faire une toiture végétalisée extensive. Au sol, il s'agit de places de parc pour voitures ou vélos, de places de jeux, d'espaces de détente ou d'espaces verts non productifs. Les règlements d'urbanisme peuvent encourager ou au contraire limiter les possibilités de mise à disposition de terrains. Les espaces verts cultivés semblent renforcer l'attractivité des quartiers plus que des immeubles. Le processus de négociation avec les propriétaires pourrait ainsi également avoir lieu à l'échelle du quartier plutôt qu'à celle de la parcelle. Les promoteurs immobiliers, coopératives et autres bâtisseurs ont un rôle important à jouer en anticipant la demande et en offrant des alternatives aux aménagements extérieurs traditionnels. Les diverses démarches citoyennes actuellement en cours sont preuve de l'intérêt grandissant pour l'espace cultivé en ville.

Le succès des projets dépend ainsi finalement d'arrangements relativement complexes impliquant en particulier les cultivateurs, les autorités locales et les propriétaires des terrains.